



Versement

1347 W 1-75

Identification :

Intitulé/ Analyse : Comités départementaux des prestations sociales agricoles ; commissions mixtes des exploitations agricoles ; contrôle et inspection des exploitants agricoles ; tribunal des affaires de sécurité sociale

Dates extrêmes : 1970~1998

Importance matérielle : 6,1 ml.

Contexte

Service producteur : direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles de l'Aube

N° d'entrée du versement : 54635 ~ 54767 ~ 54768 ~ 54974

Date d'entrée du versement : 27/04/2004 ~ 19/10/2004 ~ 07/06/2005

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

Fin communicabilité : 2066

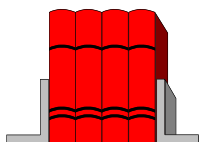
Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : juin 2005

Auteur de l'inventaire : Gaëlle Leclerc

N° d'entrée de l'inventaire : 54986

Cote de l'inventaire : 1AD10 1043



Présentation

Présentation du service producteur

Service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, la D.D.A.F fait appliquer dans le département et sous l'autorité du préfet, la politique agricole, forestière et rurale ; elle participe également à la protection de la nature et à la défense de l'environnement.

Le service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles de l'Aube est chargé de faire appliquer la réglementation en matière de travail agricole. Il assure pour cela plusieurs missions complémentaires :

- le secrétariat des commissions chargées de négocier les avenants aux conventions collectives agricoles.
- le contrôle et l'inspection des exploitations agricoles.
- la gestion des prestations sociales agricoles et de leur contentieux, par l'intermédiaire du tribunal des affaires de sécurité sociale du régime agricole.

Présentation du contenu du versement

Ces versements ont été effectués en prévision du déménagement des services de la DDAF de l'Aube. Les documents répertoriés ici rendent compte des diverses compétences du service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles de l'Aube. On y trouvera en effet les comptes-rendus des réunions des commissions animées par le service, des dossiers de contrôle et d'inspection des exploitants agricoles et des dossiers d'audiences du tribunal des affaires de sécurité sociale.

Tris et éliminations pratiqués

Les dossiers individuels de contrôle et d'inspection des exploitants agricoles (1347 W 23 à 43) ont fait l'objet d'un échantillonnage géographique par communes témoins représentant les diverses activités agricoles de l'Aube. Ont été conservés les dossiers des communes suivantes :

- ensemble des communes du canton de Mussy-sur-Seine (canton représentatif de toutes les branches agricoles)
- Avant-lès-Ramerupt, Moussey, Périgny-la-Rose (polyculture)
- Balnot-la-Grange, Pars-lès-Chavanges (élevage laitier)
- Baroville (vignoble du Barrois)
- Essoyes, Les Riceys, Merrey-sur-Arce (vignoble du Barséquanais)
- Géraudot (pépinières)
- La Louptière-Thénard (cultures sous serre)
- Saint-Mards-en-Othe (vergers).



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En raison des informations relatives à la vie privée ainsi qu'au secret économique et commercial, les dossiers individuels de contrôle et d'inspection des exploitants agricoles (1347 W 23 à 43) seront communicables à l'expiration d'un délai de 50 ans.

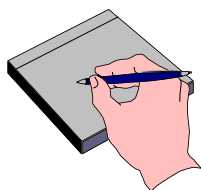
Aux termes de la loi n° 79-18 sur les archives, les dossiers d'audiences du Tribunal des affaires de sécurité sociale (1347 W 23 à 43) seront communicables à l'expiration d'un délai de 75 ans.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
--------------------	--------------------	-----------------------

1-8	Comité départemental des prestations sociales agricoles	1979-1998
9-10	Commission consultative départementale pour l'examen des demandes d'affiliation à la M.S.A. des entrepreneurs de travaux forestiers	1987-1993
11-13	Commission mixte des exploitations forestières	1979-1992
14-17	Commission mixte des exploitations de cultures spécialisées	1979-1993
18-22	Commission mixte des exploitations de polyculture ~ élevage ~ C.U.M.A.	1979-1993
23-43	Contrôle et inspection des exploitants agricoles	1970-1995
44-75	Tribunal des affaires de sécurité sociale	1975-1990



Annexes

Liste des sigles

CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
MSA	Mutualité Sociale Agricole

1347 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
1-8	Comité départemental des prestations sociales agricoles Réunions : ordre du jour, convocations, arrêtés préfectoraux, feuilles de présence, procès-verbaux, bilans comptables, correspondance. 1 1979-1981 2 1982-1984 3 1985-1986 4 1987-1988 5 1989-1990 6 1991-1992 7 1993-1995 8 1996-1998	1979-1998	
9-10	Commission consultative départementale pour l'examen des demandes d'affiliation à la M.S.A. des entrepreneurs de travaux forestiers Réunions : ordre du jour, convocations, arrêtés préfectoraux, feuilles de présence, comptes-rendus, correspondance. 9 1987-1989 10 1990-1993	1987-1993	
11-13	Commission mixte des exploitations forestières Réunions : convocations, arrêtés préfectoraux, avenants à la convention collective des exploitations forestières, feuilles de présence, comptes-rendus, correspondance. 11 1979-1981 12 1982-1986 13 1987-1992	1979-1992	
14-17	Commission mixte des exploitations de cultures spécialisées Réunions : convocations, arrêtés préfectoraux, avenants à la convention collective des exploitations maraîchères, horticoles et des pépinières, feuilles de présence, comptes-rendus, correspondance. 14 1979-1981 15 1982-1986 16 1987-1991 17 1992-1993	1979-1993	

1347 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
18-22	Commission mixte des exploitations de polyculture - élevage - C.U.M.A. Réunions : convocations, arrêtés préfectoraux, avenants à la convention collective des exploitations de culture et d'élevage, feuilles de présence, comptes-rendus, correspondance.	1979-1993	
18	1979		
19	1980-1981		
20	1982-1984		
21	1985-1988		
22	1989-1993		
23-43	Contrôle et inspection des exploitants agricoles Dossiers individuels par communes : rapports d'inspection, déclarations d'accidents du travail, demandes d'agrément en vue de la formation d'apprentis, contrats d'apprentissage, conventions de stage, demandes de dérogation pour l'utilisation de machines dangereuses, déclarations de travailleurs étrangers, correspondance.	1970-1995	
23	Celles-sur-Ource (A à F).	1973-1995	2046
24	Celles-sur-Ource (G à Z).	1974-1995	2046
25	Courteron.	1974-1995	2046
26	Gyé-sur-Seine.	1974-1995	2046
27	Mussy-sur-Seine.	1974-1995	2046
28	Neuville-sur-Seine.	1972-1994	2045
29	Plaines-Saint-Lange.	1972-1994	2045
30	Avant-lès-Ramerupt.	1971-1990	2041
31	Balnot-la-Grange.	1980-1994	2045
32	Baroville.	1973-1994	2045
33	Essoyes.	1974-1995	2046
34	Géraudot.	1978-1991	2042
35	La Louptière-Thénard.	1975-1993	2044
36	Merrey-sur-Arce.	1971-1994	2045
37	Moussey.	1981-1994	2045
38	Pars-lès-Chavanges.	1986-1994	2045
39	Périgny-la-Rose.	1971-1994	2045
40	Les Riceys (A à H).	1979-1995	2046
41	Les Riceys (G à R).	1974-1994	2045
42	Les Riceys (S à Z).	1970-1994	2045
43	Saint-Mards-en-Othe.	1973-1993	2044

1347 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
44-75	Tribunal des affaires de sécurité sociale Dossiers d'audiences : convocation à assesseur, convocation à partie, déclaration de serment, demande d'expertise, rapport d'expertise, rapport médical, jugement, ordonnance de non-conciliation, avis de recours, correspondance.	1975-1990	
44-59	Audiences générales.	1975-1990	
44	1975		2051
45	1976		2052
46	1977		2053
47	1978		2054
48	1979		2055
49	1980		2056
50	1981		2057
51	1982		2058
52	1983		2059
53	1984		2060
54	1985		2061
55	1986		2062
56	1987		2063
57	1988		2064
58	1989		2065
59	1990		2066
60-75	Audiences relatives aux accidents du travail.	1975-1990	
60	1975		2051
61	1976		2052
62	1977		2053
63	1978		2054
64	1979		2055
65	1980		2056
66	1981		2057
67	1982		2058
68	1983		2059
69	1984		2060
70	1985		2061
71	1986		2062
72	1987		2063
73	1988		2064
74	1989		2065
75	1990		2066